

REGARDS | 17

sur l'emploi à temps partiel

R

Auteur: Paul Zahlen
Publication périodique | Octobre 2013

50 ans | STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Le travail à temps partiel reste un phénomène largement féminin. En 2012, 35.9% des femmes travaillaient à temps partiel, alors que le taux correspondant pour les hommes n'était que de 4.3%, un des taux les plus faibles de l'UE-28. Le taux de travail à temps partiel global (hommes et femmes) au Luxembourg est de 18.3% en 2012. Pour cette année, sur l'ensemble des personnes travaillant à temps partiel, 86.8% étaient des femmes. À noter toutefois que, depuis 2004, le travail à temps partiel féminin semble se tasser en valeur relative : 36.6% des femmes travaillaient à temps partiel en 2004, contre 35.9% en 2012. La part des hommes travaillant à temps partiel, tout en restant à un niveau très faible, a cependant fortement augmenté : 2.3% des hommes travaillaient à temps partiel en 2004, contre 4.3% en 2012. La fréquence du temps partiel est encore largement déterminée par la présence d'enfants ... pour les femmes. En 2012, le pourcentage des femmes ayant un emploi, n'ayant pas d'enfants et travaillant à temps partiel est de 24.9%. Pour les femmes avec 1 enfant, le taux passe à 37.9%. La part du temps partiel atteint 48.3% pour les femmes ayant 2 enfants et à 53.4% pour les femmes ayant 3 enfants ou plus. Pour les hommes, les taux se situent à moins de 5% pour toutes les situations de famille. Le travail à temps partiel *involontaire* est peu répandu au Grand-Duché. Dans la zone euro, en 2012, le taux de ceux qui disent travailler à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps plein atteint près de 30% de l'ensemble de ceux qui travaillent à temps partiel. Au Luxembourg, le taux de travail à temps partiel involontaire n'est que de 13.7%.

Le taux de travail à temps partiel des hommes reste faible, tout en étant orienté à la hausse

Au Luxembourg, le travail à temps partiel est beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes. En 2012, 35.9% des femmes travaillaient à temps partiel, alors que le taux correspondant pour les hommes n'était que de 4.3% ; ce qui donne un taux de travail à temps partiel global de 18.3% (voir tableau 1). En tendance, il y a une augmentation de l'emploi à temps partiel masculin. En 2004, il n'était que de 2.3%, contre 4.3% en 2012. Cela se répercute sur le taux

global de travail à temps partiel qui a également une légère tendance à la hausse. À noter que le travail à temps partiel des femmes semble se tasser un peu : en 2004, 36.6% des femmes de 20 à 64 ans travaillaient à temps partiel ; en 2012, le pourcentage est légèrement inférieur avec 35.9%.

Tableau 1 : Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg et dans quelques pays européens selon le sexe, 2004-2012 (en %)

	Total	Hommes	Femmes
2004	16.4	2.3	36.6
2005	17.4	2.3	38.3
2006	17.1	2.4	36.4
2007	17.8	2.5	37.3
2008	18.0	2.5	38.3
2009	17.5	4.3	34.8
2010	17.4	3.2	35.8
2011	17.9	4.1	35.8
2012	18.3	4.3	35.9

Source : STATEC

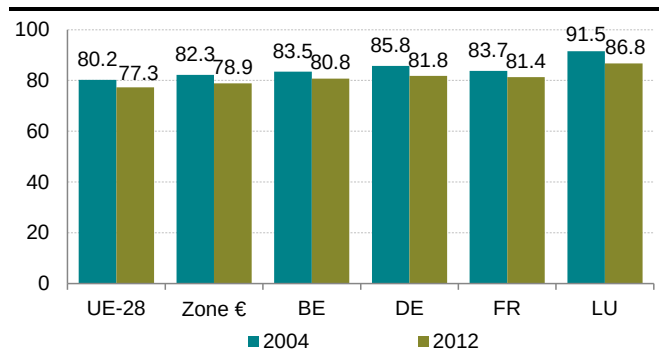
Malgré la hausse du temps partiel masculin, le Luxembourg se trouve toujours en queue du peloton européen concernant le temps partiel des hommes. Seules la Bulgarie (2.0% en 2012), la République tchèque (2.1%), la Slovaquie (2.8%) et la Pologne (4.1%) ont des taux encore plus faibles. Les Pays-Bas sont le premier pays sur la liste des pays européens quant au temps partiel masculin (avec un taux exceptionnellement élevé de 20.8%). Dans les pays nordiques on trouve également des taux de travail à temps partiel masculins situés au-dessus de la moyenne de l'UE-28.

Le temps partiel reste cependant un phénomène largement féminin, même si la proportion de femmes travaillant à temps partiel se tasse

En ce qui concerne la proportion de femmes travaillant à temps partiel (35.9% en 2012), le Luxembourg se trouve plus près de la tête du peloton européen. Comme pour le travail à temps partiel masculin, ce sont les Pays-Bas qui sont en première ligne avec un taux de travail à temps partiel féminin extrêmement élevé de 75.4% en 2012. En Autriche (45.4% en 2012), en Allemagne (45.4%), en Belgique (43.3%), au Royaume-Uni (41.0%), en Norvège (38.8%) et en Suède (37.2%),

mais également en Suisse (62.4%), les taux sont plus élevés qu'au Luxembourg. Malgré l'augmentation du temps partiel masculin et malgré le fait que la part des femmes travaillant à temps partiel se tasse un peu, les femmes restent largement majoritaires parmi les personnes ne travaillant pas à temps complet. Au Luxembourg, la part des femmes dans l'emploi à temps partiel est en recul – de 91.5% en 2004 à 86.8% en 2012 –, comme d'ailleurs dans les autres pays de l'UE et notamment les pays voisins, mais elle continue à se situer à niveau élevé (voir graphique 1). Le Luxembourg se place largement au-dessus des chiffres des pays voisins, de la zone euro et de l'UE-28 en moyenne. Dans la zone euro, la part des femmes dans l'emploi à temps partiel n'est que de 78.9% en 2012.

Graphique 1 : Part des femmes dans l'emploi à temps partiel total, 2004 et 2012 (en %)

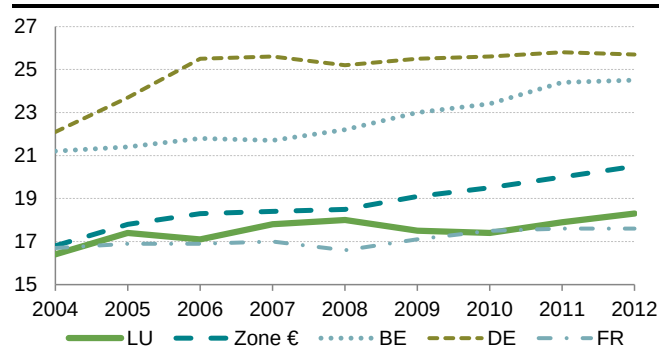


Source : STATEC, EUROSTAT

En Europe le travail à temps partiel a tendance à se développer, mais au Luxembourg la tendance est un peu moins prononcée

D'une façon générale, le travail à temps partiel a tendance à augmenter dans pratiquement tous les pays de l'UE, ce qui se répercute sur le taux moyen qui passe de 16.8% en 2004 à 20.5% en 2012 dans la zone euro (voir graphique 2). Le Luxembourg participe donc à un mouvement de fond (de 16.4% en 2004 à 18.3% en 2012) dépassant le cadre national. Pour fixer les idées, on peut mentionner les chiffres absolus : en 2004 sur un emploi total des résidents de quelque 188 000 personnes au Luxembourg, 31 000 travaillaient à temps partiel, dont 3 000 hommes et 28 000 femmes. En 2012, sur un emploi total des résidents d'environ 235 000 personnes, 45 000 avaient un emploi à temps partiel, dont 7 000 hommes et 38 000 femmes. En d'autres mots, même si le temps partiel reste assez peu répandu chez les hommes au Luxembourg, la progression relative est plus importante que pour les femmes. Le temps partiel des hommes est multiplié par 2.6 au Grand-Duché (en partant, il est vrai, d'un niveau extrêmement faible), alors que le temps partiel des femmes n'augmente que de 35% environ de 2004 à 2012.

Graphique 2 : Évolution de la proportion du travail à temps partiel au Luxembourg, dans la zone euro, et dans les pays voisins, 2004-2012 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

Le travail à temps partiel est le plus fréquent dans la branche « santé et action sociale », dans l'« enseignement », dans les « activités de services administratifs et de soutien », dans les « arts, spectacles et activités récréatives » et dans les « activités des ménages en tant qu'employeurs »...

On peut exprimer le temps partiel en pourcentage de l'emploi dans les différentes branches économiques ou en pourcentage de l'emploi à temps partiel total (voir tableau 2). Dans quelles branches, le pourcentage de l'emploi à temps partiel par rapport à l'emploi de la branche dépasse-t-il la moyenne de l'économie luxembourgeoise ? Il s'agit d'abord de la branche des « activités des ménages en tant qu'employeurs » (activités de nettoyage, par exemple) où le taux de temps partiel est extrêmement élevé, avec 72.5%. Viennent ensuite la « santé et action sociale » (37.3%), la branche « arts, spectacles et activités récréatives » (34.5%), les « activités immobilières » (31.3%), les « activités de services administratifs et de soutien » (27.3%) et l'« enseignement » (24.3%). L'« administration publique » (18.3%) et le commerce (19.0%) se situent dans la moyenne. Sur l'ensemble des emplois à temps partiel des résidents 21.9% se trouvent dans la branche « santé et action sociale », 10.3% dans l'enseignement et 11.2% dans l'administration publique proprement dite, soit au total 43.4% des emplois à temps partiel qui se situent dans des branches relevant de près ou de loin du « service public ». On y ajoutant le « commerce » (8.3% du total de l'emploi à temps partiel) et les « activités financières » (9.2% de l'emploi à temps partiel), on arrive à plus de 60% des emplois à temps partiel qui se trouvent dans ces 5 branches économiques. D'une manière générale, les branches où le temps partiel est le plus fréquent sont également les branches dans lesquelles l'emploi est le plus « féminisé ».

Tableau 2 : L'emploi à temps partiel par branche économique au Luxembourg, 2012

	Emploi à temps partiel en % de l'emploi de la branche	Emploi à temps partiel de la branche en % de l'emploi à temps partiel total
Ensemble des activités économiques	18.9	100.0
Industrie manufacturière	4.8	1.3
Construction	5.4	1.8
Commerce; réparation d'automobiles	19.0	8.3
Transports et entreposage	8.8	1.8
Hébergement et restauration	14.8	2.7
Information et communication	10.6	2.2
Activités financières et d'assurance	13.9	9.2
Activités immobilières	31.3	1.1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15.2	5.6
Activités de services administratifs et de soutien	27.3	4.0
Administration publique	18.3	11.2
Enseignement	24.3	10.3
Santé humaine et action sociale	37.3	21.9
Arts, spectacles et activités récréatives	34.5	2.2
Autres activités de services	31.4	2.5
Activités des ménages en tant qu'employeurs	72.5	8.3
Activités extra-territoriales	7.6	2.5
Sans indication et autres activités	15.7	3.1

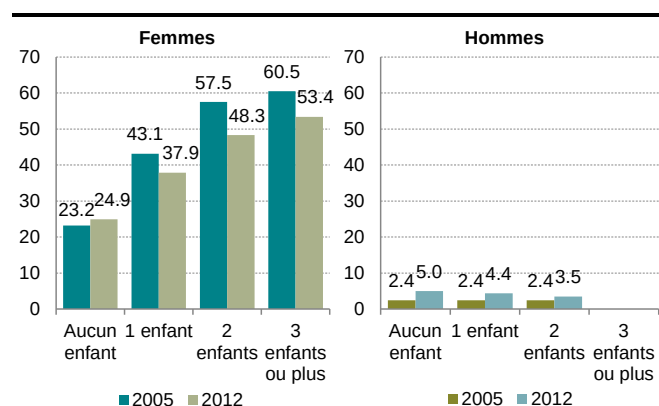
Source : STATEC

... et le temps partiel est le moins fréquent dans la construction, l'industrie et les transports

Dans l'industrie, la part du temps partiel n'atteint que 4.8% de l'emploi de cette branche. Le pourcentage est de seulement 5.4% dans la construction et, dans les transports, il ne dépasse pas les 9%. Dans ces trois branches, on ne trouve qu'à peine 5% de l'emploi à temps partiel total des résidents.

La fréquence du temps partiel est encore largement déterminée par la présence d'enfants ... pour les femmes

En 2012, le pourcentage des femmes ayant un emploi, n'ayant pas d'enfants et travaillant à temps partiel est de 24.9% (voir graphique 3). Pour les femmes avec 1 enfant, le taux atteint 37.9%. La part du temps partiel passe à 48.3% pour les femmes ayant 2 enfants et à 53.4% pour les femmes ayant 3 enfants ou plus. Pour les hommes, les taux se situent à moins de 5% pour toutes les situations de famille. À noter toutefois que, pour les femmes avec enfants, la proportion du temps partiel tend à se tasser de 2005 à 2012. Pour les femmes n'ayant pas d'enfants, le pourcentage de celles travaillant à temps partiel est le plus bas comme on l'a vu, mais il reste pratiquement au même niveau en 2012 dans la comparaison avec 2005 (23.2% en 2005 et 24.9% en 2012). En revanche, pour les femmes ayant un enfant, la part du temps partiel est passée de 43.1% en 2005 à 37.9% en 2012. Pour les femmes avec 2 enfants, le taux évolue de 57.5% à 48.3% (la baisse la plus prononcée) et, pour les femmes avec 3 enfants ou plus, de 60.5% à 53.4%.

Graphique 3 : Proportion du travail à temps partiel des femmes et des hommes selon le nombre d'enfants au Luxembourg, 2005 et 2012 (en %)


Source : STATEC, EUROSTAT

La famille, principale raison invoquée pour le travail à temps partiel au Luxembourg

Au Grand-Duché, en 2012, 21.7% des résidents travaillant à temps partiel affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler est la raison du choix d'un l'emploi à temps partiel. 37.2% évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles comme raison pour ce choix. Près de 60% des résidents travaillant à temps partiel au Luxembourg évoquent donc la responsabilité familiale ou personnelle pour expliquer ce choix. Dans les autres pays européens, ce taux est en général plus faible (voir tableau 3). Dans l'UE-28 en moyenne, 22.6% des personnes travaillant à temps partiel disent que l'assistance d'enfants ou d'adultes constitue la raison principale de ce choix. 14.0% évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles. On est donc très loin du taux caractérisant le Luxembourg pour cette dernière catégorie.

Tableau 3 : Raisons principales pour l'emploi à temps partiel, 2012 (en %)

	N'a pas trouvé un emploi à temps plein	Maladie incapacité	Autres responsabilités familiales ou personnelles	Assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler	Dans l'éducation ou la formation professionnelle	Autres raisons
UE-28	27.7	4.0	14.0	22.6	10.2	21.4
Zone €	29.1	3.7	13.9	22.0	9.1	22.1
BE	10.7	5.9	30.0	7.9	3.7	41.8
DE	16.9	3.3	22.0	22.9	10.5	24.4
FR	31.5	6.6	13.7	29.2	1.5	17.7
LU	13.7	5.3	37.2	21.7	6.0	16.1

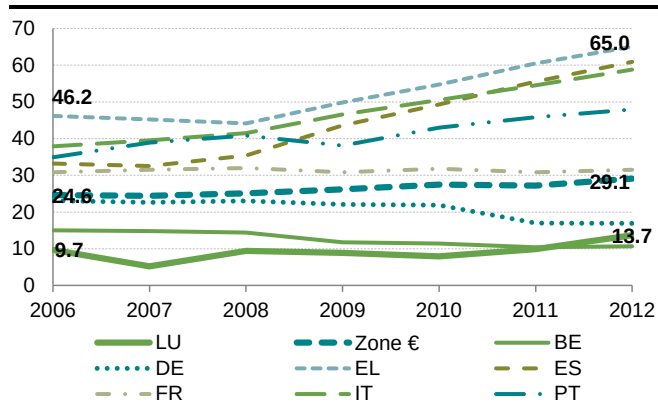
Source : STATEC, EUROSTAT

Le travail à temps partiel involontaire est peu répandu au Grand-Duché...

On peut considérer que les personnes qui répondent que la raison principale pour l'emploi à temps partiel est de n'avoir pas trouvé un emploi à temps plein travaillent involontairement dans cette situation. Le travail à temps

partiel involontaire au Luxembourg est beaucoup moins répandu que dans les autres pays européens. Dans la zone euro, en 2012, le taux de ceux qui disent ne pas avoir trouvé un emploi à temps plein atteint près de 30% de l'ensemble de ceux qui travaillent à temps partiel, alors qu'il n'est que de 13.7% pour les résidents du Luxembourg (voir graphique 4).

Graphique 4 : Part du travail à temps partiel involontaire (en % du travail à temps partiel total)



Source : STATEC, EUROSTAT

... mais le travail involontaire à temps partiel est en hausse en Europe, particulièrement dans les pays les plus touchés par la crise

Avec la crise, le travail à temps partiel involontaire d'orienté à la hausse, particulièrement dans les pays les plus touchés par la crise, comme la Grèce où le travail à temps partiel involontaire passe de 46.2% en 2006 à 65.0% en 2012 (voir graphique 4). En Espagne, le taux évolue de 33.2% à 60.9% sur cette période et, en Italie, de 37.9% à 58.8%. Au Portugal, le travail à temps partiel involontaire était de 34.9% en 2006, mais de 47.9% en 2012. Même si, au Luxembourg, le taux augmente à partir de 2010, on est encore loin des pourcentages atteints dans les pays du Sud. À noter finalement qu'en Allemagne, la part du temps partiel involontaire tend à diminuer (de 23.1% en 2006 à 16.9% en 2012).

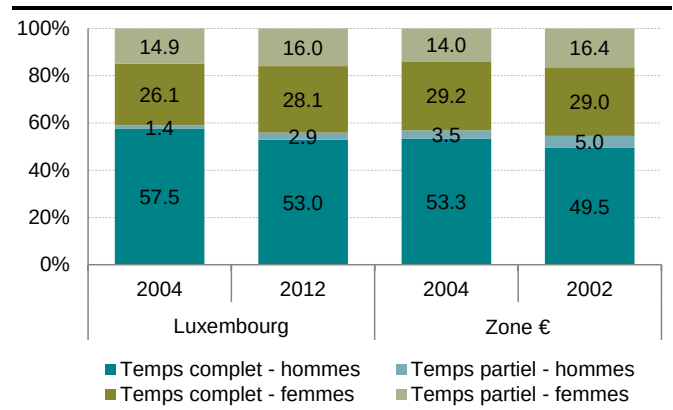
Un niveau d'éducation faible augmente la probabilité de travailler à temps partiel

Au Luxembourg, la proportion du travail à temps partiel parmi les personnes (de 20 à 64 ans) ayant un niveau d'éducation faible est de 24.9% en 2012. Elle est de 21.2% parmi ceux qui ont un niveau d'éducation moyen et de seulement 13.3% pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Cette caractéristique – c'est-à-dire une diminution de la fréquence du temps partiel avec le niveau d'éducation – se retrouve dans l'ensemble des pays européens. Dans l'UE-28, en 2012, la proportion du temps partiel est de 23.6% pour ceux qui ont un niveau d'éducation faible. Cette proportion, descend à 16.0% pour ceux ayant un niveau d'éducation élevé.

En résumé

Le graphique 5 résume l'évolution du « poids » du travail à temps partiel (féminin et masculin) au Luxembourg. En 2012, le poids du travail à temps complet masculin dans l'emploi reste prédominant. On note cependant un tassement : la part des hommes travaillant à temps complet dans l'emploi national total est passée au Luxembourg de 57.5% en 2004 à 53.0% en 2012 ; dans la zone euro, le taux évolue de 53.3% à 49.5%. En revanche, la part du temps partiel masculin dans l'emploi total a augmenté même si le niveau reste faible : au Luxembourg, il passe de 1.4% en 2004 et 2.9% en 2012 et dans la zone € de 3.5% à 5.0%. En revanche, la part du travail féminin - complet et partiel – dans l'emploi total a augmenté assez fortement (41.0% en 2004 et 44.1% en 2012). Au Luxembourg, c'est d'ailleurs aussi bien le travail à temps partiel des femmes que le travail à temps complet dont les parts augmentent. La part des femmes travaillant à temps complet dans l'emploi national au Grand-Duché passe de 26.1% à 28.1%. Dans la zone euro, en revanche, la part des femmes travaillant à temps complet dans l'emploi total reste stable à environ 29%. La part du temps partiel des femmes dans l'emploi national au Luxembourg augmente également de 14.9% en 2004 à 16.0% en 2012. Dans la zone euro, la part du temps partiel féminin dans l'emploi total évolue un peu plus à la hausse en passant de 14.0% à 16.4%

Graphique 5 : Emploi des résidents selon le temps partiel et le temps complet et selon le sexe dans la zone euro et au Luxembourg, 2004 et 2012



Source : STATEC, EUROSTAT

Institut national de la statistique et des études économiques

Tél.: 247-84219
info@statec.etat.lu

www.statistiques.lu

ISSN 2304-7135